



Redevance incitative d'ordures ménagères

Par Maverick

Bonjour,

J'ai reçu aujourd'hui une redevance incitative d'ordures ménagères sous la forme d'un avis de sommes à payer.

L'entité émettrice de cela me demande de payer une période où je ne louais plus le logement.

Je lui ai présenté les documents requis pour prouver ma date de déménagement.

Ma date de déménagement a eu lieu le 07 avril 2025. On me demande de payer pour juillet et août 2025.

Je payais jusqu'à mon déménagement ma redevance incitative d'ordures ménagères auprès de mon agence immobilière.

J'ai pris contact avec l'entité émettrice. Elle ne veut rien entendre et m'oblige à payer ma dette en l'état.

Pourriez-vous me dire ce qu'il faut faire dans mon cas pour leur faire annuler ma dette ?

Par avance un grand merci à vous pour votre aide car je suis perdu.

Cordialement.